



COMMISSARIAT GÉNÉRAL AUX RÉFUGIÉS ET AUX APATRIDES
WTC II - BOULEVARD DU ROI ALBERT II, 26 A
1000 BRUXELLES

Service des Avocats
WTC II
Boulevard du Roi Albert II, 26 A
1000 Bruxelles

Tel 02 205 53 05
Fax 02 205 50 33
CGRA-CGVS.Advocate@ibz.fgov.be

Le service des avocats est accessible tous les jours ouvrables de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00.

DEMANDE DE CONSULTATION/DE COPIE D'UN DOSSIER D'ASILE

(un seul dossier par formulaire de demande)

- pour obtenir la consultation d'un dossier d'asile (gratuit)
- pour obtenir une copie d'un dossier d'asile ¹

- je souhaite réceptionner la copie personnellement
- je souhaite que la copie me soit envoyée par la poste
- je souhaite que la copie me soit envoyée par courriel

Numéro de dossier CGRA :

Numéro OE :

Prénom, nom de l'intéressé :

Domicile de l'intéressé :

¹ Le montant de l'indemnité est calculé sur la base d'une page de document administratif. Conformément à l'AR du 17 août 2007 fixant le montant de la rétribution due pour la réception d'une copie d'un document administratif, la réglementation suivante est d'application : prestation gratuite jusqu'à la page 50 ; 0,05 € de la page 51 à 100 ; 0,02 € à partir de la page 101.

Si le demandeur réceptionne la copie personnellement, l'indemnité est payable au comptant. Dans le cas où la copie est envoyée par la poste, l'indemnité doit être payée au moyen d'un virement sur le numéro de compte chèque postal 679-2006075-18 du CGRA. Le montant de l'indemnité est alors majoré des frais de port.

L'envoi d'une copie par courriel est gratuit. Pour des raisons pratiques, seul un nombre limité de pièces peut toutefois être envoyé par voie électronique (rapports d'audition de l'OE et du CGRA, documents que le CGRA ajoute au dossier à l'appui de la décision) et uniquement des pièces se rapportant à la dernière demande d'asile.

TEL 02 205 51 15
FAX 02 205 51 15
CGRA.INFO@IBZ.FGOV.BE
WWW.CGRA.BE





Prénom, nom, adresse, adresse électronique du demandeur :

Documents administratifs pour lesquels une copie est demandée :

- Demande d'asile (annexe 26)
- Rapport d'audition de l'Office des étrangers (OE)
- Questionnaire du CGRA
- Rapport d'audition du CGRA
- Décision du CGRA
- Documents ajoutés au dossier par le CGRA à l'appui de la décision

Autres documents administratifs :

-
-
-

Date :

Signature du demandeur :